

TYPES DE DÉCLARATIONS ANTICIPÉES	OBJET	A COMPLETER PAR	FORMULAIRE OFFICIEL	VALIDITÉ – RÉVISION OU RÉVOCATION	CONTRAINTE JURIDIQUE
Déclaration anticipée négative relative aux traitements	Refus des soins et traitements médicaux spécifiques en cas d'impossibilité de s'exprimer	Le demandeur (ou son représentant)	Non*	Validité illimitée Révision – révocation à tout moment	Oui, si elle est datée et signée par toutes les personnes mentionnées
Déclaration relative à l'euthanasie	Accès à l'euthanasie si le patient est dans un état de santé grave et incurable et dans un état d'inconscience irréversible	<ul style="list-style-type: none"> Le patient capable (de fait et de droit) lucide et conscient 2 témoins majeurs dont un sans intérêt matériel au décès du demandeur La (les) personne(s) de confiance 	Oui – en présence de 2 témoins – peut-être enregistrée à la commune*	Validité indéterminée (sauf pour les déclarations rédigées avant le 2 avril 2020 : validité de 5 ans) Révision – révocation à tout moment – via le même formulaire	Oui – MAIS aucun médecin ne peut-être forcé à pratiquer l'euthanasie. Il doit alors informer la personne de confiance et transmettre les coordonnées d'une association spécialisée
Déclaration anticipée relative au prélèvement de matériel corporel humain	Don d'organe(s) ou de matériel corporel humain	Le demandeur (ou son représentant)	Non mais possibilité soit de confirmer son souhait, soit d'exprimer son opposition --> formulaire à faire légaliser à la commune* ou sur masanté.be	Validité illimitée Révision – révocation à tout moment	Le prélèvement d'organes ou matériel corporel est un principe automatique de base , sauf opposition déposée auprès de l'Administration Communale
Déclaration anticipée relative au don du corps à la science	Don du corps à la science à des fins de formation ou scientifiques	Le demandeur	Non – voir avec les universités *	Validité illimitée Révision – révocation à tout moment	Non – dépend de l'état de santé au moment du décès, des conditions du décès et de la possibilité pour l'université d'accueillir un corps.
Déclaration anticipée relative aux obsèques	Choix du type de cérémonie funéraire et des obsèques (inhumation, incinération)	Le demandeur	Non – mais à faire enregistrer à la commune*	Validité illimitée Révision – révocation à tout moment	Oui – la commune vérifie que les proches respectent les souhaits du défunt
Désignation d'un représentant	Représentation d'un patient en cas d'impossibilité d'exercer ses droits	Le demandeur et son représentant	Oui – SPF Santé Publique*	Validité illimitée Révision – révocation à tout moment – via formulaire officiel de révocation	Oui
Désignation d'une personne de confiance	Aide et soutien au patient pour exercer ses droits	Le demandeur	Oui – SPF Santé Publique*	Validité illimitée Révision – révocation à tout moment	Oui
Déclaration relative aux affinités spirituelles et philosophiques	Donner des indications sur ses croyances	Le demandeur	Non*	Validité illimitée Révision – révocation à tout moment	Non

*Tous ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site www.pspa.be ou en format papier dans le PSPA disponible sur simple demande auprès de votre plate-forme